

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 20  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	311	LES CLOIX	0 22 00	T 2	2156						
A	333	LES PRES DES CLOIX	0 23 30	T 2 TD 2	2264						
A	335	LES PRES DES CLOIX	0 09 00	T 2 TD 2	874						
A	338	LES PRES DES CLOIX	0 13 60	T 2 TD 2	1308						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 67 90		6602				0		

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 60  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	165	LE CROCQUE BOUT	0 13 30	T 1 2	1320						
COMMUNE DE JOURNY											
A	289	LE COURTIL CARRE	0 64 20	T 2 TD 2 T11	6210 7						
A	291	LE COURTIL CARRE	0 80 60	T 2 TD 2 T11	7723 13						
A	312	LES CLOIX	0 10 50	T 2	1029						
A	314	LES CLOIX	0 12 20	T 2	1196						
A	331	LES CLOIX	0 88 70	T 2 TD 2	8631						
A	332	LES PRES DES CLOIX	0 32 90	T 2 TD 2	3171						
			TOTAUX						TOTAUX		
			3 02 40						29300		
									0		

Lorsqu'il n'y a pas de numéro de parcelle, inscrire le numéro de la commune.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 100 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	110	LES VOYES	0	23	30	T 9 TD 9	1588								
B	112	LES VOYES	0	17	55	T 9 TD 9	1132								
B	113	LES VOYES	0	20	00	T 9 TD 9	1204								
B	340	SAUTZ	0	10	45	TD 6	836								
<b>TOTAUX</b>			0	71	30		4760	<b>TOTAUX</b>						0	

Lorsqu'il n'y a rien



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 140  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	166	LE CROCQUE BOUT	0 14 30	T 2	1401						
TOTAUX						TOTAUX					
0 14 30						0					
1401						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 160 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	167	LE CROCQUE BOUT	1 01 50	T 1	10150						
A	318	LE CROCQUE BOUT	1 03 70	T 1 8	10649						
TOTAUX						TOTAUX					
			2 10 20		20799						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :			N° de Compte 180  Feuillet A	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	--	---------------------------------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	29	HOUVE	0 55 00	T 9 TD 9 T11	3281  76						
A	31	HOUVE	0 77 05	T 9	5394						
A	51	VIDEMBOURG	0 29 70	T 2 7 11	2802  5						
A	91	VIDEMBOURG	0 50 50	T 2 5 TD 5	4610						
A	116	RACE DU BAS LOQUIN	1 82 10	T 2 TD 2	17754						
A	160	LE CROCQUE BOUT	0 34 40	T 1 8	3004						
A	161	LE CROCQUE BOUT	1 56 10	T 1 8	14996						
A	171	LE CROCQUE BOUT	1 06 70	T 1 8	8404						
A	205	BAS LOQUIN	0 94 50	T 2 11	9220 4						
A	263	BAS LOQUIN	0 35 40	T 5 TD 5	3040						
B	192	LES SENCES	0 36 58	T 3	3439						
A REPORTER			8 58 03		76029	A REPORTER					0

Lorsqu'il y a lieu

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 180 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 180  Feuillet B
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	8 53 03		76029			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	34	RIETZ MINON	0 32 80	T 6 TD 6	2682						
C	128	RIETZ PAIN D AVOINE	0 78 40	T 6 10	5867						
C	205	LE CAPITRE	0 21 30	T 3 7 9 TD 9	1716						
C	208	LE CAPITRE	0 53 90	T 3 7 9 TD 9	4304						
C	209	LE CAPITRE	0 18 10	T 3 7 9 TD 9	1456						
C	212	LE CAPITRE	0 30 65	T 3 7 9 TD 9	2472						
C	228	LE CAPITRE	0 40 60	T 9	2842						
C	229	LE CAPITRE	0 13 00	T 9 11	906 1						
A REPORTER			11 46 78		98275	A REPORTER					0

L'original INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 180 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 180  Feuillet C
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	11 46 78		98275			REPORT			0
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	189	LE LONG PRE	0 62 40	T 2 TD 2 T11	6035  7						
COMMUNE DE JOURNY											
A	300	LES CLOIX	0 19 50	T 2	1911						
A	301	LES CLOIX	0 29 40	T 1 2	2935						
TOTAUX						TOTAUX					
			12 58 08		109163						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, c'est celle de la commune d'origine.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 200  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.											
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle						
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN																	
C	93	COTE DE BAS	0 23 80	TD 9 T11	1599 22												
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>											
0 23 80						1621						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 220  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	194	LES SENCES	0 18 29	T 3	1719						
B	195	LES SENCES	3 24 23	T 3 5 7 9 TD 9 T11	25947     34						
TOTAUX						TOTAUX					
			3 42 52		27700						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 240  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	153	BOIS DU CROCQ	0	11	90	TD 9 T11	694 3								
<b>TOTAUX</b>			0	11	90		697	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 260 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	79	VIDEMBOURG	0 35 80	T 3	3365						
A	297	COURTIL DE LA COMMUNETTE	1 97 05	T 2 3 TD 3	18817						
A	301	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 72 05	T 2 TD 2	7051						
B	88	VAL DU HT LOQUIN	0 46 05	T 4 5	4100						
B	89	VAL DU HT LOQUIN	0 44 35	T 7 TD 7	3537						
B	178	LES SENCES	1 79 40	T 3 TD 3 T 5 TD 5 T 7 TD 7 T 9 TD 9	14662						
C	233	LE CAPITRE	0 64 10	T 3 10	4618						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	33	VAL DE HTE PLANQUE	1 72 27	T 3 5	15211						
ZB	30	PLACETTE DES CROIX	0 41 94	T 1	4194						
			TOTAUX	8 53 01	75555				TOTAUX		0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 280  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	
C	33	RIETZ MINON	0 16 80	T 6 TD 6	1374							
TOTAUX						TOTAUX						
0 16 80						1374						0

Lorsqu'il n'y a pas de...

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 300 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE ALQUINES															
ZB	29	PLACETTE DES CROIX	0	25	91	T 1	2691								
COMMUNE DE JOURNY															
A	298	LES CLOIX	0	11	70	T 1	1170								
A	299	LES CLOIX	0	20	70	T 2	2029								
<b>TOTAUX</b>			0	59	31		5890	<b>TOTAUX</b>						0	

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le numéro de parcelle.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 320  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	221	LA BESACE	0 11 40	T 9	798						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 11 40		798						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire l'adresse

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 340  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	329	LES CLOIX	0 39 30	T 2 TD 2	3810						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 39 30		3810						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention, les parcelles sont affectées à l'usage agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 360 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	75	VAL DU HT LOQUIN	0 34 40	T 4 5	3036						
B	76	VAL DU HT LOQUIN	0 30 10	T 4 5	2659						
C	43	RIETZ MINON	0 76 30	T 6 TD 6 T10 11	6052 7						
C	194	LE CAPITRE	0 51 30	T 7 9	3671						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 92 10		15425						0

Lorsqu'il n'y a pas de propriétaire déclaré, inscrire "NUL" dans la colonne "Propriétaire".

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 380  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	324	LES AULNAIES	0 09 40	T 2 TD 2	897						
A	325	LES CLOIX	0 39 90	T 2 TD 2	3862						
<b>TOTAUX</b>			0 49 30		4759	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	<b>N° de Compte</b> 400  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	110	COTE DE BAS	0 04 90	TD 9 T11	176 20						
C	115	COTE DE BAS	0 96 50	T 9 TD 9 T11	6581 10						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			1 01 40		6787						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 420 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	199	LA VOYETTE NET	0 03 00	T 4 7	250						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 03 00		250						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 440  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	183	LE CROCQUE BOUT	0	30	90	T 1 4	3066								
COMMUNE DE ALQUINES															
ZB	28	PLACETTE DES CROIX	0	55	45	T 1	5545								
<b>TOTAUX</b>			0	85	35		8611	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 460 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	198	LES SENCES	4	74	15	T 5 7 9 TD 9 T11	37498    26								
TOTAUX			4	74	15		37524	TOTAUX						0	

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 480  Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	63	AU DSU DES RUES	0	05	25	TD 9 T11	158 26								
C	64	AU DSU DES RUES	0	34	90	TD 9	2094								
COMMUNE DE REBERGUES															
B	195	LES COIGNEES	0	66	00	T 4	5940								
B	200	LA VOYETTE NET	1	49	00	T 7 9	11673								
<b>TOTAUX</b>			2	55	15		19891	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a pas de



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 520  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	136	LE BRULE	0 09 25	TD 9 T11	549 1						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 09 25		550						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 540  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	353	LA BELLE VERDURE	0 89 43	T 5 TD 6	7858						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
0 89 43						7858					
0						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 560  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	397	RACE DU BAS LOQUIN	0	20	00	T 2 TD 2 T11	1331  63								
<b>TOTAUX</b>			0	20	00		1394	<b>TOTAUX</b>					0		

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 580 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	57	VIDEMBOURG	0 20 90	T 2 7 9	1757						
A	61	VIDEMBOURG	0 11 50	T 9	805						
A	62	VIDEMBOURG	0 23 35	T 9	1635						
B	157	LES BUCHONNETTES	0 17 90	T 3 TD 3	1636						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 73 65		5833						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 600 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	313	VIDEMBOURG	0 52 15	T 2 3 7 9	4401						
B	4	SAUTZ	0 45 05	T 6 TD 6	3662						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 97 20		8063						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 620  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	91	VAL DU HT LOQUIN	1 18 15	T 4 TD 4 T 5	10551						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 18 15		10551						0

LEBIEGEL NTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 640 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	69	VIDEMBOURG	0 52 15	T 2 3 7 9	4403						
B	100	LES VOYES	0 23 60	T 5 7 9 TD 9 T11	1815  4						
B	193	LES SENCES	0 18 29	T 3	1719						
C	80	RIETZ FOSSETTE	0 83 55	T 6 TD 9 T10	6497						
C	333	VAL DES ECHEVRES	0 40 60	T 7 8 TD 8 9 T11	3200  1						
COMMUNE DE REBERGUES											
B	178	LES COIGNEES	0 49 60	T 9 TD 9	3136						
			TOTAUX	2 67 79	20775				TOTAUX		0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 660 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	63	VIDEMBOURG	0 20 90	T 9 TD 9 T11	1308 15						
A	181	LE CROCQUE BOUT	0 51 80	T 1 4 7	4656						
C	367	BOIS DU CROCQ	0 93 00	T 9 11	6766 13						
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	187	LE LONG PRE	0 67 70	T 2 11	6498 14						
COMMUNE DE JOURNY											
A	293	LE COURTIL CARRE	0 82 70	T 2	8105						
			TOTAUX	3 21 10	27375				TOTAUX		0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire "NULLE PART"

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 680  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	
C	253	LE CAPITRE	0 69 25	T 5 10	5984							
TOTAUX						TOTAUX						
0 69 25						5984						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 700  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	212	LA BESACE	0 10 80	T 9 TD 9	746						
<b>TOTAUX</b>			0 10 80		746	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 720 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	5	HOUVE	0 32 00	T 9 TD 9 T11	2135 9						
A	22	HOUVE	0 16 45	T 7 9	1193						
A	328	LE CROCQUE BOUT	0 50 85	T 1 4 7	4986						
C	169	VAL DES ECHEVINS	0 34 70	T 4 7 8 TD 8 9 T11	2915 3						
			TOTAUX	1 34 00	11241				TOTAUX		0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 740  Feuillet A
---	--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	7	HOUVE	0 18 00	T 9 TD 9 T11	1203  4						
A	8	HOUVE	0 31 00	T 9 TD 9 T11	2084  6						
A	10	HOUVE	0 29 00	T 9 TD 9	1992						
A	11	HOUVE	0 84 90	TD 7 T 9 TD 9	5851						
A	55	VIDEMBOURG	2 00 05	T 2 7 9 11	16474   1						
A	59	VIDEMBOURG	0 21 30	T 2 7 9	1817						
A	67	VIDEMBOURG	0 24 70	T 2 3 7 9	2098						
A	84	VIDEMBOURG	0 66 60	T 2 TD 2 T 3 5 TD 5	5892						
A REPORTER			4 75 55		37422	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 740 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 740  Feuillet B
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	4 75 55		37422			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	113	RACE DU BAS LOQUIN	0 76 70	T 2 TD 2	7403						
A	209	BAS LOQUIN	0 30 50	T 2 TD 2 5 T11	2948  3						
A	210	BAS LOQUIN	0 91 70	T 2 TD 2 T 5 TD 5 T11	8759  2						
A	269	BAS LOQUIN	0 18 90	T 2 TD 2 T11	1697  13						
A	270	BAS LOQUIN	0 23 90	T 2 TD 2 T11	2193  13						
A	273	BAS LOQUIN	0 15 10	T 2 TD 2 T11	1365  7						
A	274	BAS LOQUIN	0 09 10	T 2 TD 2 T11	787  9						
A	275	BAS LOQUIN	0 18 00	T 2 TD 2 T11	1458  27						
A REPORTER			7 59 45		64106	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'est pas

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 740 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 740  Feuillet C
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	7	59	45		64106			REPORT					0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	281	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0	03	30	T 3 TD 3	768								
A	337	HOUVE	0	22	25	T 9	1558								
B	16	SAUTZ	0	22	10	T 6 TD 6	1813								
B	90	VAL DU HT LOQUIN	1	04	60	T 7 TD 7	8335								
B	98	LES VOYES	0	25	20	T 5 7 9 TD 9 T11	1950  4								
B	102	LES VOYES	0	16	80	T 5 7 9 TD 9 T11	1242  4								
B	144	BIGORNES	0	96	40	T 7 9 TD 9	6680								
B	201	LES SENCES	1	14	56	T 5 7 9	9046								
B	202	LES SENCES	0	00	35	TD 9	21								
A REPORTER			11	70	01		95527	A REPORTER							0

L'OFFICIER INTRIGEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)  Compte 740 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 740  Feuillet D
---	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	11 70 01		95527			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	29	LES BAYONNETTES	0 13 70	T 6 TD 6 T11	1020  10						
C	44	RIETZ MINON	0 17 70	T 6 10 11	1377  3						
C	45	RIETZ MINON	0 16 20	T 6 TD 9 T10 11	1252  3						
C	57	NOIR BOIS	0 17 80	T 9 TD 9 T11	1046  12						
C	85	RIETZ FOSSETTE	0 87 65	T 6 9 TD 9 T10	5932						
C	86	RIETZ FOSSETTE	0 18 05	T 6 9 TD 9 T10	1224						
C	106	COTE DE BAS	0 78 40	T 9 TD 9 T11	4959  39						
			A REPORTER	14 19 51	112404				A REPORTER		0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 740 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 740  Feuillet E
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	14 19 51		112404			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	112	COTE DE BAS	0 17 50	T 9 TD 9 T11	1095  11						
C	113	COTE DE BAS	0 10 00	T 9 TD 9 T11	627  6						
C	119	LENGLET	1 19 40	T 7 TD 7 T 9	9225						
C	189	VAL DES ECHEVINS	0 18 50	T 7 8 TD 8 9 T11	1408   3						
C	217	LE CAPITRE	1 73 60	T 3 7 9	13983						
C	247	LE CAPITRE	0 31 25	T 3 7 9	2555						
C	249	LE CAPITRE	0 29 25	T 3 7 9	2376						
C	267	RIETZ DU SART	0 18 20	T 9	1274						
C	268	RIETZ DU SART	0 10 00	T 9	700						
A REPORTER			18 47 21		145667	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'est pas

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 740 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 740  Feuillet F
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	18 47 21		145667			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	277	LE TROU D AOUT	0 34 30	T 9 TD 9 T11	2236  18						
C	285	LE TROU D AOUT	0 20 15	T 7 TD 7 T11	1570  2						
C	292	LE VILLAGE	0 91 45	T 7 TD 7	7250						
C	335	LE CAPITRE	0 71 53	T 3 7 9	5730						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	32	VAL DE HTE PLANQUE	0 50 22	T 5	4419						
<b>TOTAUX</b>			21 14 86		166892	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est présumée.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 760 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	28	HOUVE	0 52 90	T 7 9 11	3683 8						
A	90	VIDEMBOURG	0 31 50	T 2 5 TD 5	2835						
A	334	BAS LOQUIN	0 13 56	T 2 TD 2 T11	1131 18						
B	191	LES SENCES	0 36 58	T 3	3439						
C	137	LE BRULE	0 10 40	TD 9	624						
C	154	BOIS DU CROCQ	0 28 00	TD 9 T11	1629 9						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 72 94		13376						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 780  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	3	SAUTZ	0 03 75	T 6	718						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 03 75		718						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :		N° de Compte 800  Feuillet A	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	---------------------------------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	85	VIDEMBOURG	0 36 20	T 2 3 5	3210						
A	89	VIDEMBOURG	0 35 80	T 2 5 TD 5	3211						
A	92	VIDEMBOURG	0 24 50	T 2 5	2271						
A	93	VIDEMBOURG	0 12 80	T 2 5	1200						
A	94	VIDEMBOURG	0 49 70	T 2 5	4631						
A	206	BAS LOQUIN	0 67 10	T 2 11	6557 2						
A	316	VIDEMBOURG	0 18 65	T 2 5	1739						
A	317	VIDEMBOURG	0 18 65	T 2 5	1729						
C	252	LE CAPITRE	0 62 75	T 3 10	4592						
C	264	RIETZ DU SART	0 03 90	T 9 TD 9 T11	516  10						
C	265	RIETZ DU SART	0 07 70	T 9	539						
A REPORTER			3 42 75		30207	A REPORTER					0

Lorsqu'il y a lieu

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 800 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 800  Feuillet B
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	
		REPORT	3 42 75		30207			REPORT			0	
		COMMUNE DE HAUT-LOQUIN										
C	266	RIETZ DU SART	0 12 95	T 9	906							
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>						
3 55 70						31113						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 820  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	58	VIDEMBOURG	0 40 70	T 2 7 9	3419						
A	172	LE CROCQUE BOUT	0 35 30	T 8 TD 8	2725						
C	100	COTE DE BAS	0 17 45	T 9 TD 9	1207						
C	101	COTE DE BAS	0 01 00	TD 9 T11	26 6						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 94 45		7383				0		0

LEBIEZ INTÉGRÉM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 840  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA    A    CA						HA    A    CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	48	HOUBE	0 48 10	T 7 TD 7 9 T11	3329  16						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 48 10	3345					0	0	

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 860 Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	329	RACE DU BAS LOQUIN	0 32 10	T 2	3146						
C	199	LE CAPITRE	0 53 00	T 7 9	4217						
C	248	LE CAPITRE	0 31 20	T 3 7 9	2547						
C	283	LE TROU D AOUT	0 55 65	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	4359						
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	214	LE LONG PRE	0 77 00	T 2 TD 2 T11	7469 5						
			TOTAUX	2 53 95	21743				TOTAUX	0	

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune d'origine.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 880  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	201	LA VOYETTE NET	0 17 10	T 7 9	1198						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 17 10		1198						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 900  Feuillet Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	189	LES COIGNEES	1 50 00	T 7 9 TD 9 T11	10534  53						
B	191	LES COIGNEES	0 26 10	T 7	2088						
B	196	LES COIGNEES	2 18 60	T 4 7	18764						
B	229	LA BESACE	0 01 20	T 9	84						
TOTAUX						TOTAUX					
			3 95 90		31523						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 920  Feuillet A
---	--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	26	HOUVE	0 16 30	T 7 9	1177						
A	27	HOUVE	0 18 00	T 7 9	1292						
A	178	LE CROCQUE BOUT	0 59 70	T 4 TD 4 T 7 8	4843						
A	186	BAS LOQUIN	0 33 90	T 2	3322						
A	203	BAS LOQUIN	0 71 50	T 2 5	6878						
A	204	BAS LOQUIN	0 74 00	T 2 TD 2 T 5 TD 5	7088						
B	13	SAUTZ	0 17 60	T 6 8 TD 8	1382						
B	148	BIGORNES	0 29 15	T 7 9 TD 9	2053						
B	149	BIGORNES	0 32 85	T 7 9 TD 9	2308						
A REPORTER			3 53 00		30343	A REPORTER					0

L'OFFICIER MINISTRE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 920 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 920  Feuillet B
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	3 53 00		30343			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	250	LE CAPITRE	0 29 85	T 3 7 9	2401						
C	336	LE CAPITRE	0 44 32	T 3 7 9	3554						
C	337	VAL DES ECHEVINS	1 03 75	T 4 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	7797   15						
C	338	VAL DES ECHEVINS	0 35 70	T 4 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2865   8						
COMMUNE DE JOURNY											
A	320	LES CLOIX	0 15 80	T 2 TD 2	1545						
<b>TOTAUX</b>			5 82 42		48528	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 940  Feuillet A
---	--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	21	HOUVE	0 49 75	T 7	3980						
A	32	HOUVE	0 42 70	T 9 TD 9	2803						
A	77	VIDEMBOURG	0 17 15	T 9 11	1097 15						
A	112	RACE DU BAS LOQUIN	0 45 90	T 7 TD 7 T11	3561 9						
A	164	LE CROCQUE BOUT	0 13 10	T 1 2	1285						
A	170	LE CROCQUE BOUT	1 44 00	T 1 4 7 8	12129						
A	185	BAS LOQUIN	0 37 40	T 2	3665						
C	171	VAL DES ECHEVINS	0 80 30	T 4 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	6681 9						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	37	VAL DE HTE PLANQUE	0 14 89	T 3	1400						
A REPORTER			4 45 19		36634	A REPORTER					0

Lorsqu'il y a lieu

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 940 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 940  Feuillet B
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	4 45 19		36634			REPORT			0
COMMUNE DE JOURNY											
A	290	LE COURTIL CARRE	0 49 30	T 2	4831						
A	310	LES CLOIX	0 25 20	T 2	2470						
A	316	LES CLOIX	0 70 30	T 2 TD 2	6795						
A	318	LES CLOIX	0 18 00	T 2	1764						
A	319	LES CLOIX	1 20 10	T 2 TD 2	11742						
COMMUNE DE REBERGUES											
B	182	LES COIGNEES	0 14 00	T 9 TD 9	927						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			7 42 09		65163				0		0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 960  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
A	182	LE CROCQUE BOUT	0 50 10	T 1 4	4700						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 50 10		4700				0		0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 980  Feuillet A
---	--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	6	HOUVE	0 13 50	T 9 TD 9 T11	899  4						
C	2	LE DONDA	0 19 50	T 6 8 11	1359  27						
C	4	LE DONDA	0 02 60	T 6	213						
C	5	LE DONDA	0 34 80	T 6 8 11	2388  53						
C	6	LE DONDA	0 38 30	T 6 8 11	2738  46						
C	7	LE DONDA	0 35 20	T 6 TD 6 T 8 11	2490  55						
C	179	VAL DES ECHEVINS	0 14 90	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	1097  3						
A REPORTER			1 59 80		11372	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 980 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 980  Feuillet B
--	----------------	---------------------------------------

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	1 59 80		11372			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	180	VAL DES ECHEVINS	0 18 70	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	1379    2						
COMMUNE DE REBERGUES											
B	219	LA BESACE	0 32 50	T 9	2275						
B	220	LA BESACE	0 30 60	T 9	2142						
TOTAUX						TOTAUX					
			2 41 60		17170						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1000 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	90	COTE DE BAS	0 55 70	TD 9 T11	3286 9						
TOTAUX			0 55 70		3295	TOTAUX					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1020  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE JOURNY															
A	313	LES CLOIX	0	11	50	T 2	1127								
<b>TOTAUX</b>			0	11	50		1127	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1040  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	34	HOUVE	0 10 35	T 9 TD 9	643						
COMMUNE DE JOURNY											
A	334	LES PRES DES CLOIX	0 08 90	T 2 TD 2	864						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 19 25		1507						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1060  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	271	LA BELLE VERDURE	0 89 42	T 5	7869						
TOTAUX						TOTAUX					
0 89 42						0					
7869						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1080  Feuillet A
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	86	VIDEMBOURG	0 39 80	T 2 5	3539						
A	87	VIDEMBOURG	0 33 90	T 2 5	3026						
A	88	VIDEMBOURG	0 73 90	T 2 5 TD 5	6608						
A	277	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 03 20	T 3 TD 3	753						
A	278	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 18 15	T 3 TD 3	1664						
A	279	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 09 90	T 3 TD 3	912						
A	293	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 72 75	T 2 TD 2 T 3 TD 3	7051						
A	294	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 27 65	T 2	2710						
A	327	LE CROCQUE BOUT	0 50 85	T 1	5085						
B	101	LES VOYES	0 55 00	T 5 7 9 TD 9 T11	4217    7						
A REPORTER			3 90 10		35572	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1080 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 1080  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	3 90 10		35572			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	304	LES VOYES	0 55 00	T 5 7 9 TD 9 T11	4229    3						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	38	VAL DE HTE PLANQUE	0 30 95	T 3	2909						
ZA	39	VAL DE HTE PLANQUE	0 65 59	T 3	6165						
TOTAUX						TOTAUX					
			5 41 64		48878						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire "NULLE PART"

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1100  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	2	HOUVE	0 63 90	T 9 TD 9 T11	4317  7						
A	15	HOUVE	0 12 50	T 9	875						
C	15	LES RIETZ VILLE	0 21 80	T 6 TD 6	1783						
C	52	NOIR BOIS	0 09 60	TD 9 T10 11	561  3						
C	275	LE TROU D AOUT	0 65 50	T 7	5240						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 73 30		12786						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1120  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	281	LE TROU D AOUT	0 23 37	T 7	2270						
TOTAUX						TOTAUX					
0 23 37						0					
2270						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1140  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	294	LE COURTIL CARRE	0 44 90	T 2	4400						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 44 90						0		

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1160  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	142	LE BRULE	0 85 90	TD 9	5154						
TOTAUX						TOTAUX					
0 85 90						0					
5154						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1180  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	95	COTE DE BAS	0 10 30	TD 9 T11	607 2						
<b>TOTAUX</b>			0 10 30		609	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1200 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	196	LES SENCES	1 14 98	T 5 7 9 TD 9 T11	9005    12						
C	244	LE CAPITRE	0 32 00	T 7 9	2343						
C	245	LE CAPITRE	0 42 80	T 3 7 9	3347						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	35	VAL DE HTE PLANQUE	0 17 17	T 3	1614						
			TOTAUX	2 06 95	16321				TOTAUX	0	

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1220 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	161	BOIS DU CROCQ	0	46	65	TD 9 T11	2434 61								
TOTAUX			0	46	65		2495	TOTAUX							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1240  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	214	BAS LOQUIN	0 25 60	T 2 TD 2	2550						
A	257	BAS LOQUIN	0 05 20	T 2 TD 2	505						
A	258	BAS LOQUIN	0 14 40	T 2 TD 2	1396						
A	260	BAS LOQUIN	0 06 50	T 2 TD 2	630						
A	262	BAS LOQUIN	0 22 30	T 2 TD 2 T 5 TD 5	2083						
A	271	BAS LOQUIN	0 49 10	T 2 TD 2 T11	4724 6						
A	272	BAS LOQUIN	0 19 20	T 2 TD 2 T11	1843 1						
A	276	BAS LOQUIN	0 57 50	T 2 TD 2 T11	5364 24						
B	93	VAL DU HT LOQUIN	0 35 55	T 7 TD 7	2822						
B	145	BIGORNES	0 28 20	T 7 9 TD 9	1952						
A REPORTER			2 64 55		23900	A REPORTER					0

L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1240 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 1240  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	2 64 55		23900			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	151	BIGORNES	0 43 50	T 7 9 TD 9	3399						
B	159	LES BUCHONNETTES	0 43 55	T 3 TD 3	3980						
B	188	LES SENCES	0 36 00	T 3 5	3366						
B	189	LES SENCES	0 35 83	T 3	3368						
C	35	RIETZ MINON	0 25 05	T 6 TD 6	2133						
C	36	RIETZ MINON	0 23 70	T 6 TD 6 T11	2330  2						
C	84	RIETZ FOSSETTE	0 14 30	T 6 9 10	1086						
C	196	LE CAPITRE	0 23 80	T 7 9	2080						
C	197	LE CAPITRE	0 29 00	T 7 9	2095						
C	198	LE CAPITRE	0 33 30	T 7 9	2773						
A REPORTER			5 93 58		50512	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1240 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 1240  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	5 93 58		50512			REPORT			0
		COMMUNE DE HAUT-LOQUIN									
C	215	LE CAPITRE	0 46 80	T 3 4 10	3108						
C	216	LE CAPITRE	0 13 30	T 3 4 10	891						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			6 53 68		54511				6 53 68		54511

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1280  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	9	HOUVE	0 25 20	T 9 TD 9 T11	1772 3						
A	12	HOUVE	0 09 20	T 9	644						
A	13	HOUVE	0 22 05	TD 7 T 9 TD 9 T11	1508 3						
A	64	VIDEMBOURG	0 19 50	T 9 TD 9 T11	1281 6						
A	65	VIDEMBOURG	0 09 40	T 9 11	559 14						
A	68	VIDEMBOURG	0 14 50	T 2 3 7 9	1227						
B	19	SAUTZ	0 35 85	T 6 TD 6	2929						
B	22	SAUTZ	0 29 50	T 6 TD 6	2412						
B	92	VAL DU HT LOQUIN	0 61 65	T 4 5	5512						
A REPORTER			2 27 85		17870	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1280 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 1280  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	2	27	85		17870			REPORT					0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	108	LES VOYES	0	63	70	T 5 7 9 TD 9	4865								
B	109	LES VOYES	0	36	80	T 7 TD 7 T 9 TD 9	2597								
C	62	AU DSU DES RUES	0	23	30	TD 9 T11	1503 33								
C	117	COTE DE BAS	0	20	50	T 9 TD 9 T11	1262 19								
C	152	BOIS DU CROCQ	0	34	60	T 9 TD 9 T11	2106 11								
C	156	BOIS DU CROCQ	0	14	00	TD 9 T11	808 5								
C	185	VAL DES ECHEVINS	0	20	00	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	1483 1								
C	316	LE VILLAGE	0	33	90	T 5 TD 5	2947								
		A REPORTER	4	84	65		35510			A REPORTER					0

L'original INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1280 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 1280  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	4 84 65		35510			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	317	LE VILLAGE	0 15 90	T 5 TD 5	1371						
C	330	VAL DES ECHEVINS	0 37 90	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2787    3						
C	331	LE CAPITRE	0 80 60	T 7 9	5850						
TOTAUX						TOTAUX					
			6 19 05		45521						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1320  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	317	LES CLOIX	0 87 10	T 2 TD 2	8414						
A	328	LES CLOIX	0 28 50	T 2 TD 2	2694						
A	336	LES PRES DES CLOIX	0 35 30	T 2 TD 2	3405						
A	344	LES PRES DES CLOIX	0 65 20	T 2 TD 2	6376						
A	345	LES PRES DES CLOIX	0 64 10	T 2 TD 2	6241						
A	346	LES PRES DES CLOIX	0 31 70	T 2 TD 2	3069						
TOTAUX						TOTAUX					
			3 11 90		30199						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de JOURNY est entendue.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1340 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	114	RACE DU BAS LOQUIN	1 73 10	T 2 TD 2	16919						
C	314	LE VILLAGE	0 05 05	T 5 TD 5 T11	360 7						
C	391	LE VILLAGE	0 58 96	T 5 TD 5 T11	5039 2						
TOTAUX						TOTAUX					
			2 37 11		22327						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire "NULLE PART"

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1360  Feuillet A
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	211	BAS LOQUIN	0 95 20	T 2 5 TD 5	8665						
A	254	BAS LOQUIN	0 35 10	T 2 TD 2 T11	3202  33						
A	259	BAS LOQUIN	0 17 80	T 2 TD 2	1708						
A	295	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 44 90	T 2	4400						
A	302	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 39 80	T 2 TD 2	3847						
A	303	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 23 45	T 2	2298						
B	14	SAUTZ	1 31 80	T 6 TD 6 T 8 TD 8	10118						
B	15	SAUTZ	0 43 85	T 6	3596						
B	69	VAL DU HT LOQUIN	0 35 60	T 5 7	3208						
B	95	VAL DU HT LOQUIN	1 25 80	T 4 5	11317						
A REPORTER			5 96 30		52392	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1360 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 1360  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	5 96 30		52392			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	104	LES VOYES	0 65 70	T 5 7 9 TD 9 T11	4774   18						
B	124	HAUDEMART	0 22 30	T 4 5	1970						
B	141	TERRES A CAILLOUX	0 34 50	T 5 7	3035						
B	146	BIGORNES	1 63 60	T 5 7 9 TD 9	11620						
B	155	LES BUCHONNETTES	0 27 30	T 3	2566						
B	284	LE VILLAGE	0 55 90	T 3 TD 3	5064						
B	293	LE VILLAGE	0 19 65	TD 3 T11	1602 19						
C	66	AU DSU DES RUES	0 15 30	T 5 9 TD 9	989						
C	74	AU DSU DES RUES	0 20 90	T 5 9 TD 9 T11	1587  2						
A REPORTER			10 21 45		85638	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1360 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 1360  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	10	21	45		85638			REPORT					0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	75	AU DSU DES RUES	0	72	20	T 5 9 TD 9 T11	5272  22								
C	81	RIETZ FOSSETTE	0	44	00	T 6 9 TD 9 T10	3403								
C	104	COTE DE BAS	0	45	00	T 9 TD 9	3171								
C	114	COTE DE BAS	0	10	30	T 9 TD 9 T11	665  5								
C	118	COTE DE BAS	0	31	50	T 9 TD 9 T11	2096  9								
C	173	VAL DES ECHEVINS	0	14	55	T 9	1018								
C	178	VAL DES ECHEVINS	0	72	20	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	5341    9								
A REPORTER			13	12	20		106649	A REPORTER						0	

L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1360 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 1360  Feuillet D
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	13 12 20		106649			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	181	VAL DES ECHEVINS	0 35 30	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2591    4						
C	203	LE CAPITRE	0 23 90	T 9 TD 9	1633						
C	231	LE CAPITRE	0 20 20	T 3 10	1394						
C	246	VAL DES ECHEVINS	0 45 75	T 3 7 9	3753						
C	269	RIETZ DU SART	0 11 75	T 9 TD 9 T11	685  13						
C	273	LE TROU D AOUT	0 42 25	T 7 TD 7 T 9	3360						
C	276	LE TROU D AOUT	0 38 10	T 7 9 TD 9	2712						
C	291	LE TROU D AOUT	0 19 75	T 7 9	1545						
<b>TOTAUX</b>			15 49 20		124339	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1380  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	3	HOUVE	0 50 10	T 9 TD 9 T11	3360 11						
A	16	HOUVE	0 51 00	T 9	3570						
A	20	HOUVE	0 25 75	T 7 9	1883						
A	23	HOUVE	1 19 55	T 9 TD 9 T11	8346 1						
A	24	HOUVE	0 22 10	T 9 11	1433 16						
A	35	HOUVE	0 50 30	T 9	3521						
A	187	BAS LOQUIN	0 05 50	T 2 TD 2	532						
A	188	BAS LOQUIN	1 17 90	T 2 TD 2	11490						
A	207	BAS LOQUIN	0 56 50	T 2 11	5521 2						
A	311	HOUVE	0 28 60	T 9	2002						
A	314	LES BULESCAMPS DU HAUT LOQ	0 70 95	T 9 TD 9	4734						
<b>TOTAUX</b>			5 98 25		46422	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1400  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	50	HOUVE	1 36 00	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	10306    4						
A	127	RACE DU BAS LOQUIN	2 48 05	T 2 TD 2	24236						
A	398	RACE DU BAS LOQUIN	0 76 27	T 2 TD 2 T11	7358  5						
TOTAUX			4 60 32		41909	TOTAUX					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1420 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	71	VIDEMBOURG	0 05 00	T 9 11	395 4						
A	72	VIDEMBOURG	0 14 30	T 9 TD 9 T11	931 6						
A	73	VIDEMBOURG	0 14 60	T 9 TD 9 T11	914 12						
A	76	VIDEMBOURG	0 03 60	T 9 11	236 2						
B	129	TERRES A CAILLOUX	0 69 36	T 3 5 7 9	6017						
B	305	TERRES A CAILLOUX	0 69 36	T 3 5 7	6007						
B	307	HAUDEMART	0 22 74	T 3	2138						
C	234	LE CAPITRE	0 55 53	T 3 7 9 11	4419 1						
<b>TOTAUX</b>			2 55 49		21082	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	<b>N° de Compte</b> 1440  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	127	HAUDEMART	0 22 74	T 3	2138						
B	306	TERRES A CAILLOUX	0 80 00	T 3 5 7 9	6688						
C	344	RIETZ PAIN D AVOINE	0 44 30	T 6 10	3291						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 47 04	12117					0		

Lors de l'INTEGEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	<b>N° de Compte</b> 1460  Feuillet Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	125	HAUDEMART	1 23 65	T 3 4 5	11604						
C	230	LE CAPITRE	0 93 10	T 3 7 9	7410						
C	343	RIETZ PAIN D AVOINE	0 44 30	T 6 10	3344						
TOTAUX						TOTAUX					
			2 61 05		22358						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1480  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	192	LES COIGNEES	0 73 20	T 7 9 TD 9 T11	4993  45						
			TOTAUX 0 73 20 5038						TOTAUX 0		

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1500  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	198	LA VOYETTE NET	3 45 50	T 4 7 9 TD 9 T11	26511    50						
B	202	LA VOYETTE NET	0 52 80	T 9 TD 9 T11	3517  21						
TOTAUX						TOTAUX					
			3 98 30		30099						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1540  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	31	HAU3ERGUES	0 37 30	T 7 TD 7 8	2926						
B	60	VAL DU HT LOQUIN	1 00 60	T 7 TD 7	7989						
B	65	VAL DU HT LOQUIN	0 51 45	T 7 TD 7	4114						
B	66	VAL DU HT LOQUIN	0 35 30	T 5 7	2910						
B	67	VAL DU HT LOQUIN	0 37 65	T 5 7	3122						
C	11	LES RIETZ VILLE	0 17 35	T 6	1423						
C	13	LES RIETZ VILLE	0 27 30	T 6	2239						
			TOTAUX 3 07 95 24723						TOTAUX 0		

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1560  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	235	LE CAPITRE	0	27	97	T 3 7 9	2199								
TOTAUX			0 27 97				2199	TOTAUX							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1580  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	208	LES SENCES	0 89 10	T 7 TD 7	7024						
B	209	LES SENCES	6 70 64	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	52478  27						
B	210	LAMETZ	0 44 80	TD 7 T 9 TD 9 T11	2403  50						
C	131	LE BRULE	0 69 30	T 6 TD 6 T 9 TD 9	5465						
C	145	LE BRULE	0 88 25	T 6 8 9 TD 9 T11	5811  35						
C	146	BOIS DU CROCQ	0 76 20	T 6 TD 6 T 9 TD 9	5315						
<b>TOTAUX</b>			10 38 29		78608	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :		N° de Compte 1600 Feuillet Unique	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	188	LES COIGNEES	1 07 60	T 7 9 TD 9 T11	7690  21						
B	197	LES COIGNEES	0 40 40	T 4	3636						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 48 00		11347						0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)							PV Signé par :		N° de Compte 1620 Feuillet Unique	
---	--	--	--	--	--	--	----------------	--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	255	BAS LOQUIN	0	15	10	T 2 TD 2 T11	1317 15								
A	333	BAS LOQUIN	0	56	14	T 2 TD 2 T11	4789 66								
<b>TOTAUX</b>			0	71	24		6187	<b>TOTAUX</b>						0	

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1640  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	183	LES COIGNEES	0 29 00	T 9 TD 9	1848						
TOTAUX						TOTAUX					
0 29 00						1848					
1848						0					

Lorsqu'il n'y a pas de mention, les parcelles sont affectées à l'usage agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1660 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	97	LES VOYES	1 00 80	T 5 7 9 TD 9 T11	7998    1						
B	204	LES SENCES	4 02 93	T 5 7 9	32106						
TOTAUX			5 03 73		40105	TOTAUX					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, c'est celle de la commune d'origine.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1680  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	193	LES COIGNEES	0 13 50	T 7 9 TD 9 T11	830   17						
			TOTAUX 0 13 50 847						TOTAUX 0		

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1700  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	162	LE CROCQUE BOUT	0 35 60	T 1 8	3246						
A	163	LE CROCQUE BOUT	0 35 10	T 1 2	3510						
COMMUNE DE JOURNY											
A	306	LES CLOIX	0 31 00	T 1 2 TD 2	3066						
A	307	LES CLOIX	0 05 00	T 2	490						
COMMUNE DE REBERGUES											
B	190	LES COIGNEES	0 32 00	T 7 9 TD 9 T11	1987  35						
B	194	LES COIGNEES	0 29 00	T 4 7	2440						
<b>TOTAUX</b>			1 67 70		14774	<b>TOTAUX</b>					0

L'OFFICIER MINISTRE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1720  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	215	LA BESACE	0 20 70	T 9 TD 9	1449						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 20 70		1449						0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1740  Feuille Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	328	LES BAYONNETTES	0	29	40	T 6 TD 6	2409								
C	329	LES BAYONNETTES	0	02	00	TD 6	160								
<b>TOTAUX</b>			0	31	40		2569	<b>TOTAUX</b>					0		

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1760  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	337	LES PRES DES CLOIX	0 09 50	T 2 TD 2	919						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 09 50		919						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :		N° de Compte 1780  Feuillet A	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	--	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	137	RACE DU BAS LOQUIN	0 94 80	T 2 TD 2	9132						
A	138	RACE DU BAS LOQUIN	5 50 95	T 2 TD 2 T11	52539  113						
A	177	LE CROCQUE BOUT	0 67 80	T 4 TD 4 T 7 TD 7 T 8 TD 8	5236						
A	180	LE CROCQUE BOUT	0 52 40	T 1 4 7	4498						
A	184	BAS LOQUIN	0 70 40	T 2 TD 2	6859						
A	208	BAS LOQUIN	1 06 20	T 2 TD 2 T11	10279  13						
A	349	HOUVE	1 63 30	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	11780   1						
B	71	VAL DU HT LOQUIN	0 79 95	T 5 11	7015 2						

A REPORTER 11 85 80 107467

A REPORTER 0

L'OFFICIER ENREGISTRE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 1780 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 1780  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	11 85 80		107467			REPORT			0
		COMMUNE DE HAUT-LOQUIN									
B	150	BIGORNES	0 31 50	T 7 9 TD 9	2202						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			12 17 30		109669				12 17 30		0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1800  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ALQUINES											
ZB	27	PLACETTE DES CROIX	0 56 73	T 1	5673						
TOTAUX						TOTAUX					
0 56 73						5673					
5673						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1820 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	186	VAL DES ECHEVINS	0 37 90	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2797     2						
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	185	LE LONG PRE	0 57 00	T 2 11	5500 9						
C	188	LE LONG PRE	0 74 10	T 2 11	7158 11						
			TOTAUX 1 69 00 15477						TOTAUX 0		

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1840  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN A	78	VIDEMBOURG	0 85 80	T 2 3 7 9	7683						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 85 80	7683						0	

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :		N° de Compte 1860 Feuillet Unique	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	369	BOIS DU CROCQ	0 33 53	TD 9 T11	1882 22						
<b>TOTAUX</b>			0 33 53		1904	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 1880  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE REBERGUES															
B	181	LES COIGNEES	0	41	60	T 9 TD 9	2756								
TOTAUX			0	41	60		2756	TOTAUX							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1900 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	282	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 32 60	T 3 TD 3	3021						
TOTAUX			0 32 60		3021	TOTAUX					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention, les parcelles sont affectées à l'usage agricole.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :		N° de Compte 1940  Feuillet Unique	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	8	SAUTZ	0 12 15	T 6	996						
C	18	LES RIETZ VILLE	0 02 10	TD 6	168						
C	19	LES RIETZ VILLE	0 27 65	T 6 TD 6	2264						
C	47	RIETZ MINON	0 40 70	T 6 10 11	3223  1						
C	76	AU DSU DES RUES	0 65 55	T 5 9 TD 9 T11	4909  22						
C	195	LE CAPITRE	0 27 50	T 7 9	1977						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	20	VAL DE HTE PLANQUE	0 26 38	T 5	2321						
ZA	21	VAL DE HTE PLANQUE	0 83 47	T 5	7785						
ZA	36	VAL DE HTE PLANQUE	0 83 66	T 3	7864						
COMMUNE DE JOURNY											
A	288	LE COURTIL CARRE	0 55 30	T 2 11	5370 5						
			TOTAUX	4 29 46	36905				TOTAUX	0	

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 1980  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	49	NOIR BOIS	0 03 70	TD 9 T10 11	506 3						
C	50	NOIR BOIS	0 10 60	TD 9 T10 11	618 3						
C	88	COTE DE BAS	0 12 50	TD 9	750						
C	350	COTE DE BAS	0 17 50	TD 9	1050						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 49 30		2930						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire "NULLE PART"

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2000  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	1	HOUVE	0 29 60	T 9 TD 9 T11	1965  7						
A	74	VIDEMBOURG	0 12 95	T 9 TD 9 T11	805  10						
A	75	VIDEMBOURG	0 04 30	T 9	301						
B	300	HAUDEMART	0 49 90	T 4 5	4464						
C	37	RIETZ MINON	0 19 30	T 6 TD 6 T11	1545  4						
C	38	RIETZ MINON	0 35 50	T 6 TD 6 T11	2825  9						
C	39	RIETZ MINON	0 69 70	T 6 TD 6	5699						
C	40	RIETZ MINON	0 48 80	T 6 TD 6 T10 11	3927  8						
C	41	RIETZ MINON	0 19 90	T 6 TD 6 T10 11	1597  3						
A REPORTER			2 89 95		23169	A REPORTER					0

L. BIESEL, INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2000 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2000  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	2 89 95		23169			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	42	RIETZ MINON	0 35 50	T 6 TD 6 T10 11	2828  5						
C	46	RIETZ MINON	0 33 30	T 6 10 11	2579  5						
C	54	NOIR BOIS	0 14 30	TD 9 T10 11	811  8						
C	55	NOIR BOIS	0 12 90	TD 9 T10 11	710  11						
C	56	NOIR BOIS	0 12 80	TD 9 T11	710 10						
C	58	NOIR BOIS	0 34 80	T 9 TD 9 T11	2175  23						
C	59	NOIR BOIS	0 19 90	T 9 TD 9 T11	1250  12						
C	60	NOIR BOIS	0 09 20	TD 6 T 9 TD 9 T11	579   5						
A REPORTER			4 62 65		34890	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2000 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2000  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	4	62	65		34890			REPORT					0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
C	61	NOIR BOIS	1	39	00	T 6 TD 6 T 9 TD 9 T11	9382    76								
C	160	BOIS DU CROCQ	0	34	70	TD 9	2082								
C	201	LE CAPITRE	1	13	85	T 3 4 7 9	8940								
C	202	LE CAPITRE	0	19	80	T 9	1386								
C	237	LE CAPITRE	0	90	15	T 3 TD 3	8377								
C	353	LE CAPITRE	0	01	65	T 9 11	100 2								
COMMUNE DE ESCOEUILLES															
B	277	LA BELLE VERDURE	0	33	30	T 5 TD 5	3325								
			TOTAUX			9	00	10				TOTAUX			0

L'OFFICE INTERCOMMUNAL

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2020  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
C	368	BOIS DU CROCQ	0 33 54	TD 9 T11	1937 13						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 33 54		1950				0		0

Lorsqu'il n'y a pas de...

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2040  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	256	BAS LOQUIN	0 16 40	T 2 TD 2	1547						
B	120	HAUDEMART	0 47 60	T 3 4 5	4346						
B	121	HAUDEMART	0 20 10	T 3 4 5	1824						
B	279	LE VILLAGE	0 28 25	T 5 TD 5	2369						
B	280	LE VILLAGE	0 29 45	T 5 TD 5	2513						
C	107	COTE DE BAS	0 02 95	TD 9 T11	76 17						
C	108	COTE DE BAS	0 37 10	T 9 TD 9	2553						
COMMUNE DE ALQUINES											
ZA	19	VAL DE HTE PLANQUE	3 29 64	T 5 7	28171						
			TOTAUX	5 11 49	43416				TOTAUX	0	

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est présumée.



DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2080  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	266	LA BELLE VERDURE	0 16 90	T 6 8 11	1083  35						
B	267	LA BELLE VERDURE	0 30 75	T 6 8 11	2133  44						
B	268	LA BELLE VERDURE	0 45 70	T 5	4022						
B	269	LA BELLE VERDURE	0 37 45	T 5	3296						
B	282	LA BELLE VERDURE	1 54 50	T 5 TD 5	12801						
TOTAUX						TOTAUX					
			2 85 30		23414						0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2100  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	296	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 43 15	T 2	4719						
B	74	VAL DU HT LOQUIN	0 84 25	T 7 TD 7	6656						
B	77	VAL DU HT LOQUIN	0 25 95	T 7 TD 7	2061						
C	12	LES RIETZ VILLE	0 18 30	T 6	1501						
C	14	LES RIETZ VILLE	0 29 80	T 6 TD 6	2440						
C	172	VAL DES ECHEVINS	0 13 40	T 9	938						
C	270	RIETZ DU SART	0 33 95	T 9 TD 9 T11	2326  3						
C	271	RIETZ DU SART	1 37 05	T 9 TD 9 T11	9268  3						
C	278	LE TROU D AOUT	0 73 55	T 9 11	5107 6						
C	288	LE TROU D AOUT	0 23 40	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	1396   19						
C	289	LE TROU D AOUT	0 76 65	T 7 TD 7 T11	6023  1						
A REPORTER			5 64 45		42467	A REPORTER					0

L'original INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2100 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2100  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	5	64	45		42467			REPORT				0	
		COMMUNE DE HAUT-LOQUIN													
C	290	LE TROU D AOUT	0	22	75	T 7 TD 7 T 9 TD 9	1589								
<b>TOTAUX</b>			5	87	20		44056	<b>TOTAUX</b>						0	

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2120  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
C	148	BOIS DU CROCQ	1 07 90	T 9 TD 9	7228						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			1 07 90		7228						0

LEBIEZ INTÉRIEUR

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2140  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
C	166	VAL DES ECHEVINS	0 39 50	T 3 4 7 TD 8 9 T11	3383						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
0 39 50						3383					
0						0					

LEBIEZ INTÉRIEUR

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2160  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	78	VAL DU HT LOQUIN	0	18	50	T 7 TD 7	1475								
B	79	VAL DU HT LOQUIN	0	18	90	T 4 5	1672								
B	322	VAL DU HT LOQUIN	0	09	44	T 7 TD 7	752								
B	325	VAL DU HT LOQUIN	0	05	26	T 4 5	467								
<b>TOTAUX</b>			0	52	10		4366	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est présumée.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2180  Feuille Unique
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	54	VIDEMBOURG	0 50 60	T 2 7 9 11	4164  4						
A	115	RACE DU BAS LOQUIN	0 69 75	T 2 TD 2	6831						
C	157	BOIS DU CROCQ	0 69 50	T 9 TD 9 T11	4122  27						
C	158	BOIS DU CROCQ	0 43 25	T 9 TD 9	2673						
C	159	BOIS DU CROCQ	0 29 40	TD 9	1764						
C	162	BOIS DU CROCQ	0 55 70	T 9 TD 9 T11	3375  41						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			3 18 20	23001					0		

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2200  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	326	LES CLOIX	0 23 00	TD 2	2632						
A	327	LES CLOIX	0 09 30	T 2 TD 2	901						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 37 30	3533					0		

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2220  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	19	HOUVE	0 53 00	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	3673    25						
A	36	HOUVE	1 03 20	T 9 TD 9	7362						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 61 20		11060						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est présumée.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2240  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	64	VAL DU HT LOQUIN	0 15 00	T 7	1200						
C	16	LES RIETZ VILLE	0 74 05	T 6 TD 6	6057						
C	17	LES RIETZ VILLE	0 03 45	TD 6	276						
C	227	LE CAPITRE	0 41 00	T 3 7 9	3270						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 33 50	10803						0	

LEBIEGEL INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2260  Feuillet A
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	49	HOUVE	0 25 50	T 7	2120						
A	52	VIDEMBOURG	0 79 80	T 2 7 9 11	7086  13						
A	66	VIDEMBOURG	0 24 60	T 9 11	1660 9						
A	83	VIDEMBOURG	0 30 05	T 2 TD 2 T 5	2794						
A	110	RACE DU BAS LOQUIN	0 05 70	TD 7 T11	390 7						
A	111	RACE DU BAS LOQUIN	0 51 80	T 7 TD 7 T11	3854  30						
A	168	LE CROCQUE BOUT	0 80 40	T 1	8040						
A	179	LE CROCQUE BOUT	0 96 60	T 4 TD 4 T 7 8	7866						
A	332	LE CROCQUE BOUT	0 94 90	T 1 4 7 8	7814						
C	225	LE CAPITRE	0 34 10	T 3 10	2320						
A REPORTER			5 24 45		44003	A REPORTER					0

L'original INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2260 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2260  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
		REPORT	5	24	45		44003			REPORT					0
COMMUNE DE JOURNY															
A	292	LE COURTIL CARRE	0	53	50	T 2	5733								
A	321	LES CLOIX	1	15	50	T 2 TD 2 T11	11127 9								
TOTAUX			6	93	45		60872	TOTAUX							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2280  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	187	LES SENCES	0 41 59	T 5 7 9 TD 9 T11	2969    16						
B	199	LES SENCES	2 60 24	T 5 7 9 TD 9 T11	20659    16						
TOTAUX						TOTAUX					
			3 01 83		23660						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, c'est celle de la commune d'origine.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2300  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	60	VIDEMBOURG	0 43 60	T 2 7 9	3691						
A	82	VIDEMBOURG	1 02 95	T 2 TD 2 T 5 11	10004  1						
C	193	LE CAPITRE	0 49 00	T 7 9	3487						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 95 55		17183						0

Lorsqu'il n'y a pas de mention, les parcelles sont affectées à l'usage agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2320  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	184	LE LONG PRE	0 39 90	T 2 11	3872 4						
C	186	LE LONG PRE	0 17 20	T 2 11	1652 3						
COMMUNE DE REBERGUES											
B	208	LA VOYETTE NET	0 78 00	T 9 TD 9 T11	5295 23						
TOTAUX						TOTAUX					
			1 35 10		10849						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune d'origine.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2340  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	70	VAL DU HT LOQUIN	0 77 00	T 5 11	6775						
B	103	LES VOYES	0 48 20	T 5 7 9 TD 9 T11	3534  11						
B	105	LES VOYES	0 15 20	T 5 7 9 TD 9 T11	1101  5						
B	106	LES VOYES	0 32 70	T 5 7 9 TD 9 T11	2353  6						
B	107	LES VOYES	0 60 40	T 5 7 9 TD 9	4398						
C	67	AU DSU DES RUES	0 21 75	T 5 9 TD 9	1574						
C	68	AU DSU DES RUES	0 59 25	T 5 9 TD 9 T11	4521  4						
A REPORTER			3 14 50		24282	A REPORTER					0

L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2340 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2340  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	3 14 50		24282			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	69	AU DSU DES RUES	0 03 30	TD 9	198						
C	70	AU DSU DES RUES	0 02 70	TD 9 T11	161						
C	71	AU DSU DES RUES	0 10 75	T 5 9 TD 9 T11	826  2						
C	72	AU DSU DES RUES	0 05 15	T 5 9 TD 9 T11	482						
C	73	AU DSU DES RUES	0 01 95	TD 9 T11	91 4						
C	79	RIETZ FOSSETTE	3 40 35	T 6 TD 9 T10	26748						
C	96	COTE DE BAS	0 10 00	TD 9 T11	499 17						
C	120	LENGLET	0 24 00	T 7 9 11	1653  7						
C	121	LENGLET	0 15 90	T 7 9 11	1101  5						
A REPORTER			7 29 60		56076	A REPORTER					0

L010001NTEGEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2340 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2340  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	7 29 60		56076			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	123	LENGLET	1 33 50	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	9403  48						
C	124	LENGLET	0 20 40	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	1436  5						
C	125	LENGLET	0 25 80	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	1878  2						
C	132	LE BRULE	0 22 60	T 6 TD 6 T 9 TD 9	1624						
C	133	LE BRULE	0 35 40	T 6 TD 6 T 9 TD 9	2517						
C	134	LE BRULE	0 51 65	TD 6 T 9 TD 9 T11	3295  2						
A REPORTER			10 20 95		76286	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2340 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2340  Feuillet D
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	10 20 95		76286			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	135	LE BRULE	0 03 30	TD 9 T11	180 3						
C	138	LE BRULE	0 08 60	TD 9	516						
C	139	LE BRULE	0 08 85	TD 9	531						
C	140	LE BRULE	0 09 50	TD 9	570						
C	141	LE BRULE	0 66 20	T 9 TD 9	4162						
C	167	VAL DES ECHEVINS	0 37 70	T 4 7 8 TD 8 9 T11	3203    2						
C	176	VAL DES ECHEVINS	0 63 30	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	4675    11						
C	177	VAL DES ECHEVINS	0 32 20	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2375    6						
A REPORTER			12 50 60		92520	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2340 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2340  Feuillet E
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	12 50 60		92520			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	182	VAL DES ECHEVINS	1 49 20	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	10916    25						
C	184	VAL DES ECHEVINS	0 32 60	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2404    2						
C	187	VAL DES ECHEVINS	1 02 60	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	7627    27						
C	190	VAL DES ECHEVINS	0 47 67	T 7 9 TD 9 T11	3249   5						
C	191	VAL DES ECHEVINS	0 39 60	T 7 TD 7 T 8	3136						
A REPORTER			16 22 27		119911	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2340 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2340  Feuillet F
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	16 22 27		119911			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	286	LE TROU D AOUT	0 33 45	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	2625    1						
C	287	LE TROU D AOUT	1 35 45	T 9 TD 9 T11	8906  37						
C	334	VAL DES ECHEVRES	0 07 08	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	445						
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	275	LA BELLE VERDURE	0 97 35	T 5	8567						
<b>TOTAUX</b>			18 95 60		140492	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2360  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	386p01	LE COMMUNAL	0 93 22	T 5 TD 7	8526						
<b>TOTAUX</b>			0 93 22		8526	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2380  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	281	LA BELLE VERDURE	0 41 20	T 5 TD 5	3496						
B	283	LA BELLE VERDURE	0 64 80	T 5 TD 5	5672						
<b>TOTAUX</b>			1 05 00		9168	<b>TOTAUX</b>					0

LEBIECH NIEGHEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2400  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	361	SAUTZ	1 59 40	T 6 8 TD 8	12891						
B	363	SAUTZ	0 19 91	T 6 8 TD 8	1568						
C	8	LE DONDA	0 34 50	T 6 TD 6 T 8 11	2344  57						
			TOTAUX	2 13 81	16860				TOTAUX		0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, c'est celle de la commune de Haut-Loquin.





DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2460  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	348	VAL DU HT LOQUIN	0 04 50	T 7	360						
C	51	NOIR BOIS	0 09 20	TD 9 T10 11	537  2						
C	89	COTE DE BAS	0 11 50	TD 9	690						
C	105	COTE DE BAS	0 03 40	TD 9 T11	61 24						
C	280	LE TROU D AOUT	0 11 70	T 7 9 11	851  2						
<b>TOTAUX</b>			0 40 30		2527	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2480  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	203	LES SENCES	0 61 59	T 9 TD 9	4167						
C	65	AU DSU DES RUES	0 47 80	TD 6 9 T11	2320  93						
C	92	COTE DE BAS	0 36 60	TD 9 T11	1943 42						
C	94	COTE DE BAS	0 19 10	TD 9 T11	1056 15						
C	126	LENGLET	0 36 90	T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	2491   6						
TOTAUX			2 01 99		12133	TOTAUX					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est présumée.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES (Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2500  Feuillet Unique
--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	213	BAS LOQUIN	0 13 40	T11	134						
B	63	VAL DU HT LOQUIN	0 38 00	T 7 TD 7	2991						
B	111	LES VOYES	0 08 45	T 9 TD 9	577						
B	138	TERRES A CAILLOUX	0 55 30	T 5 7	4949						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			1 16 15	8651						0	

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2520  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	2	SAUTZ	0 45 80	T 6 TD 6	3680						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
0 45 80						3680					
0						0					

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2540  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.						
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	
COMMUNE DE ALQUINES												
ZA	34	VAL DE HTE PLANQUE	0 65 82	T 3 5	6175							
TOTAUX						TOTAUX						
0 65 82						6175						0

Lors de l'INTEGEM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2560  Feuille Unique
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	190	LES SENCES	0	36	00	T 3	3384								
C	31	RIETZ MINON	0	92	00	T 6 TD 6	7528								
C	32	RIETZ MINON	0	63	25	T 6 TD 6	5587								
<b>TOTAUX</b>			1	96	25		16499	<b>TOTAUX</b>							0

L'OFFICE INTERCOM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2580  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	280	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0	07	80	T 3 TD 3	721								
COMMUNE DE JOURNY															
A	249	LA HTE VILLE	0	25	80	T 2 TD 2 T11	2428  1								
<b>TOTAUX</b>			0	33	60		3150	<b>TOTAUX</b>							0

L. BIESEL INTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2600 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE REBERGUES															
B	213	LA BESACE	0	13	30	TD 9	1098								
B	214	LA BESACE	0	20	10	T 9 TD 9	1396								
<b>TOTAUX</b>			0	33	40		2494	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2620 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	123	HAUDEMART	0 43 50	T 4	3915						
C	204	LE CAPITRE	1 32 35	T 3 4 7 9 TD 9	10458						
C	213	LE CAPITRE	0 67 95	T 3 4 10	6042						
C	315	LE VILLAGE	0 97 00	T 5 TD 5 T11	8446 4						
TOTAUX						TOTAUX					
			3 40 80		28865						0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2640  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	283	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0	38	40	T 3 TD 3	3512								
<b>TOTAUX</b>			0	38	40		3512	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a pas de mention

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2660  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	4	HOUVE	0 24 10	T 9 TD 9 T11	1596  7						
A	14	HOUVE	0 35 25	T 9	2538						
A	53	VIDEMBOURG	1 25 70	T 2 7 9 11	10708  5						
A	80	VIDEMBOURG	0 44 90	T 3 5	4210						
A	212	BAS LOQUIN	0 85 10	T 2 TD 2 T 5	8342						
A	261	BAS LOQUIN	0 07 20	T 2 TD 2	692						
A	299	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 25 20	T 2 TD 2	2464						
B	119	HAUDEMART	0 38 00	T 3 4	3473						
B	186	LES SENCES	0 39 77	T 3 5 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	2980     2						
A REPORTER			4 28 22		37017	A REPORTER					0

L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2660 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2660  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	4 23 22		37017			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	205	LES SENCES	1 04 70	T 5 7 9 11	8131  1						
B	302	LES SENCES	1 04 70	T 5 7 9	8340						
C	82	RIETZ FOSSETTE	0 29 65	T 6 9 10	2288						
C	98	COTE DE BAS	0 04 05	TD 9 T11	157 14						
C	99	COTE DE BAS	0 30 05	T 9 TD 9	1977						
C	103	COTE DE BAS	0 17 15	T 9 TD 9	1185						
C	214	LE CAPITRE	0 21 35	T 3 4 10	1495						
C	224	LE CAPITRE	0 13 30	T 3 10	890						
C	226	LE CAPITRE	0 20 30	T 3 10	1399						
A REPORTER			7 73 47		62894	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2660 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2660  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	7 73 47		62894			REPORT			0
		COMMUNE DE HAUT-LOQUIN									
C	232	LE CAPITRE	0 19 70	T 3 10	1378						
		COMMUNE DE JOURNY									
A	302	LES CLOIX	0 44 05	T 1 2 TD 2	4374						
A	303	LES CLOIX	0 10 50	T 2 TD 2 T11	995 3						
<b>TOTAUX</b>			8 47 72		69644	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est présumée.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2680  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	222	LA BESACE	0 15 40	T 9	1078						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
0 15 40						1078					
0						0					

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le lieu dit de la commune.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2700  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	300	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 20 70	T 2 TD 2	2022						
A	304	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 51 35	T 2	5032						
B	128	HAUDEMART	0 76 32	T 3	7174						
B	303	LES SENCES	1 14 77	T 5 7 9	9075						
C	77	AU DSU DES RUES	2 10 15	T 5 9 TD 9 T11	15271  9						
C	129	RIETZ PAIN D AVOINE	1 02 80	T 6 TD 6 T10	8089						
C	130	RIETZ PAIN D AVOINE	0 48 60	T 6 TD 6 T 9 11	3801  17						
C	321	BOIS DU CROCQ	0 03 29	T 6 TD 6	263						
<b>TOTAUX</b>			<b>6 27 98</b>		<b>50753</b>	<b>TOTAUX</b>					<b>0</b>

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2720  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	276	LA BELLE VERDURE	0 67 40	T 5	5931						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			0 67 40						0		

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2740  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	11	SAUTZ	0 35 90	T 6 8 TD 8	2738						
B	84	VAL DU HT LOQUIN	0 48 40	T 4 5	4295						
B	85	VAL DU HT LOQUIN	0 40 05	T 7 TD 7	3193						
B	86	VAL DU HT LOQUIN	0 25 20	T 7 TD 7	2008						
B	87	VAL DU HT LOQUIN	0 23 75	T 4 5	2112						
B	99	LES VOYES	0 45 30	T 5 7 9 TD 9 T11	3473   8						
B	126	HAUDEMART	0 42 00	T 3	3948						
B	158	LES BUCHONNETTES	0 43 55	T 3 TD 3	3968						
C	3	LE DONDA	0 37 90	T 5 TD 5	3310						
C	9	LES RIETZ VILLE	0 23 00	T 6 TD 6	1880						
A REPORTER			3 65 05		30933	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la section, elle est indiquée dans le tableau ci-dessus.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2740 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2740  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	3 65 05		30933			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	192	VAL DES ECHEVINS	0 54 05	T 7 TD 7 T 8 TD 9 T11	3945    16						
C	284	LE TROU D AOUT	0 18 15	TD 7	1416						
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	183	LE LONG PRE	0 42 80	T 2 11	4159 4						
TOTAUX						TOTAUX					
			4 80 05		40473						0

Lorsqu'il n'y a pas de lieu-dit, inscrire le lieu-dit.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2760  Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	366p01	D'ALQUINES	0	23	36	TD 2 T 3 TD 3	2627								
<b>TOTAUX</b>			0	23	36		2627	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a pas de mention, les parcelles sont affectées à l'usage agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2780  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	7	SAUTZ	0 46 65	T 6 TD 6 8	3514						
B	12	SAUTZ	0 35 00	T 6 8 TD 8	2751						
B	17	SAUTZ	0 55 55	T 6 TD 6	4547						
B	18	SAUTZ	0 14 95	T 6 TD 6	1221						
B	23	SAUTZ	0 50 10	T 6 TD 6	4055						
B	82	VAL DU HT LOQUIN	0 21 20	T 7 TD 7	1691						
B	83	VAL DU HT LOQUIN	0 25 80	T 4 5	2286						
B	94	VAL DU HT LOQUIN	0 62 90	T 7 TD 7	4956						
B	96	VAL DU HT LOQUIN	1 62 80	T 4 5	14553						
B	118	LES VOYES	1 66 97	T 3 TD 3 T 4 TD 4	15474						
A REPORTER			6 41 92		55048	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2780 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2780  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	6 41 92		55048			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	122	HAUDEMART	1 04 10	T 3 4 5	9325						
B	130	TERRES A CAILLOUX	1 39 38	T 3 5 7	12079						
B	131	TERRES A CAILLOUX	1 17 02	T 5 7	10282						
B	132	TERRES A CAILLOUX	1 16 18	T 5	10224						
B	133	TERRES A CAILLOUX	0 80 60	T 5 7	7087						
B	134	TERRES A CAILLOUX	0 99 10	T 5 7	8712						
B	135	TERRES A CAILLOUX	0 28 70	T 5 7	2505						
B	136	TERRES A CAILLOUX	0 30 80	T 5 7	2690						
B	137	TERRES A CAILLOUX	0 17 45	T 5	1536						
B	139	TERRES A CAILLOUX	0 25 20	T 5 7	2213						
B	140	TERRES A CAILLOUX	0 50 30	T 5 7	4420						
A REPORTER			14 50 75		126121	A REPORTER					0

Lorsqu'il y a lieu

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2780  Feuillet C
Compte 2780 (suite)			

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	14 50 75		126121			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	142	BIGORNES	0 81 90	T 7 9 TD 9	5774						
B	143	BIGORNES	0 25 10	T 7 9 TD 9	1816						
B	152	BIGORNES	1 01 90	T 7 9 TD 9	7083						
B	294	LE VILLAGE	0 57 20	T 3 TD 3 T11	5242 10						
B	295	LE VILLAGE	1 09 70	T 3 11	10311						
B	296	LE VILLAGE	0 37 60	T 3 TD 3	3517						
B	297	LE VILLAGE	1 47 70	T 3 TD 3	13813						
B	323	VAL DU HT LOQUIN	0 17 46	T 7 TD 7	1392						
B	324	VAL DU HT LOQUIN	0 19 94	T 4 5	1766						
B	332	LE VILLAGE	1 55 00	T 3 TD 3	14524						
A REPORTER			22 05 25		191369	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2780 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 2780  Feuillet D
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	22 05 25		191369			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	359	LE VILLAGE	0 24 17	T 3 TD 3	2271						
C	20	LES BAYONNETTES	1 59 80	T 6 TD 6 9	13058						
C	21	LES BAYONNETTES	0 05 55	TD 6	444						
C	22	LES BAYONNETTES	1 06 70	T 6 TD 6 9 T11	8510  5						
C	23	LES BAYONNETTES	0 37 80	TD 9 T11	2030 40						
C	25	LES BAYONNETTES	0 56 05	T 6 TD 6 9 T11	3353  97						
C	27	LES BAYONNETTES	0 80 35	T 6 TD 6 T11	6236 40						
C	28	LES BAYONNETTES	0 37 35	T 6 TD 6 9 T11	2833 22						
C	30	RIETZ MINON	0 31 40	T 6 TD 6	2566						
A REPORTER			27 44 42		232874	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2780 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2780  Feuillet E
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	27 44 42		232874			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	48	NOIR BOIS	0 18 80	TD 9 T11	1089 7						
C	53	NOIR BOIS	0 44 90	TD 9 T11	2487 35						
C	116	COTE DE BAS	0 57 60	T 9 TD 9 T11	3678 38						
C	144	LE BRULE	1 31 85	T 8 TD 9 T11	6189 291						
C	168	VAL DES ECHEVINS	0 64 20	T 4 7 8 TD 8 9 T11	5418 5						
C	170	VAL DES ECHEVINS	0 35 00	T 4 7 8 TD 8 9 T11	2944 2						
C	251	LE CAPITRE	0 67 70	T 3 7 9	5433						
A REPORTER			31 64 47		260490	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2780 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2780  Feuillet F
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	31 64 47		260490			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	254	LE PUCHOT	0 41 50	T 5 TD 5	3546						
C	255	LE PUCHOT	1 69 90	T 5 TD 5 T10 11	14365  34						
C	274	LE TROU D AOUT	0 62 15	T 7 9	4971						
C	279	LE TROU D AOUT	0 23 00	T 7 9 11	1670  1						
C	282	LE TROU D AOUT	1 45 43	T 7 9 TD 9 T11	11363  1						
C	345	NOIR BOIS	0 25 70	TD 9 T10	1542						
<b>TOTAUX</b>			36 32 15		297983	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la commune, la commune de Haut-Loquin est entendue.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 2800  Feuillet A
---	--	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	56	VIDEMBOURG	0 48 05	T 2 7 9	3850						
A	70	VIDEMBOURG	0 54 50	T 2 3 7 9 11	4262    10						
A	264	BAS LOQUIN	0 01 60	TD 5	131						
A	265	BAS LOQUIN	0 31 60	T 2 TD 2 5	3064						
A	266	BAS LOQUIN	0 07 15	T 2 TD 2	697						
A	267	BAS LOQUIN	0 07 10	T 2 TD 2 5	657						
A	268	BAS LOQUIN	0 13 00	T 2 TD 2	1249						
A	298	COURTIL DE LA COMMUNETTE	0 46 20	T 2 TD 2 T 3 TD 3	4486						
A	326	BAS LOQUIN	0 07 45	T 2	730						
A REPORTER			2 16 65		19136	A REPORTER					0

L'OFFICIER MINISTRE

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2800 (suite)	PV Signé par :	N° de Compte 2800  Feuillet B
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	2 16 65		19136			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	68	VAL DU HT LOQUIN	0 70 40	T 5 7 TD 7	6030						
B	72	VAL DU HT LOQUIN	0 45 15	T 5 11	3956 2						
B	147	BIGORNES	0 29 20	T 5 7 9 TD 9	2074						
B	153	BIGORNES	0 23 60	T 7 9 TD 9	1636						
B	154	BIGORNES	0 81 10	T 7 9 TD 9	5585						
B	173	LES SENCES	1 14 50	T 9 TD 9	7819						
B	174	LES SENCES	0 69 25	T 3 5 7 9 TD 9 T11	5813     3						
A REPORTER			6 49 85		52054	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2800 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2800  Feuillet C
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	6 49 85		52054			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	175	LES SENCES	1 93 05	T 3 TD 3 T 5 TD 5 T 7 9 TD 9 T11	13970      28						
B	176	LES SENCES	1 80 75	T 3 TD 3 T 5 TD 5 T 7 TD 7 T 9 11	13602      46						
B	177	LES SENCES	1 77 30	T 3 TD 3 T 5 TD 5 T 7 TD 7 T 9 TD 9 T11	13471      37						
B	285	LE VILLAGE	0 59 50	T 3 TD 3 T 5	5394						
A REPORTER			12 60 45		98602	A REPORTER					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2800 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2800  Feuillet D
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	12	60	45		98602			REPORT					0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	313	LES SENCES	0	01	15	TD 3 T11	2 11								
B	314	LES SENCES	0	03	52	T 3 TD 3 T 5 TD 5	301								
C	78	AU DSU DES RUES	0	63	60	TD 7 T 9 TD 9 T11	4087 10								
C	83	RIETZ FOSSETTE	0	28	65	T 6 9 10	2183								
C	87	COTE DE BAS	0	62	00	T 6 9 TD 9 T11	3782 2								
C	91	COTE DE BAS	0	62	20	TD 9 T11	3631 17								
C	97	COTE DE BAS	0	46	70	T 9 TD 9 T11	2691 46								
			A REPORTER			15	28	27				A REPORTER			0

Lorsqu'il n'y a pas de mention, les parcelles sont affectées à la culture.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955 )  Compte 2800 ( suite )	PV Signé par :	N° de Compte 2800  Feuillet E
---	----------------	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
		REPORT	15 23 27		115365			REPORT			0
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	175	VAL DES ECHEVINS	0 37 80	T 7 8 TD 8 T 9 TD 9 T11	2801     6						
C	200	LE CAPITRE	2 97 80	T 3 4 7 TD 8 T 9 TD 9 T11	25257     4						
C	236	LE CAPITRE	0 17 30	T 9 11	1187 4						
C	259	LE PUCHOT	1 10 30	T 4 TD 9 T10 11	9867						
C	261	RIETZ DU SART	0 19 25	T 9 TD 9	1287						
C	262	RIETZ DU SART	0 09 70	T 9 TD 9	647						
C	263	RIETZ DU SART	0 10 90	T 9 TD 9 T11	611 13						
TOTAUX			20 31 32		157049	TOTAUX					0

L010001NTEGREM

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2820  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
B	286	LE VILLAGE	0	85	90	T 3 TD 3 T 5	7969								
<b>TOTAUX</b>			0	85	90		7969	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2840  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
A	25	HOUVE	0 19 70	T 9 11	1303 11						
TOTAUX						TOTAUX					
			0 19 70	1314					0		

LEBIEZ INTÉRIEUR

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2860  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE ESCOEUILLES											
B	270	LA BELLE VERDURE	0 77 65	T 5 TD 6	6717						
B	284	LA BELLE VERDURE	1 22 55	T 5	10784						
<b>TOTAUX</b>			2 00 20		17501	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2880  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	231	LA BESACE	1 11 50	T 9 TD 9	7621						
TOTAUX						TOTAUX					
1 11 50						0					
7621						0					

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire le numéro de parcelle.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2900  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE REBERGUES											
B	230	LA BESACE	0 05 50	T 9	385						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
0 05 50						385					
385						0					

Lorsqu'il n'y a pas de lieu dit, inscrire l'adresse

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2920  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
A	350	LE CROCQUE BOUT	0 25 30	T 1 4	2413						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
0 25 30						2413					
0						0					

Lorsqu'il n'y a pas de...

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2940  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	304	LES CLOIX	0 01 55	TD 2 T11	65 9						
A	305	LES CLOIX	0 30 60	T 1 2 TD 2	3022						
<b>TOTAUX</b>			0 32 15		3096	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de numéro de parcelle, inscrire le numéro de plan.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2960  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE JOURNY															
A	295	LES CLOIX	1	66	80	T 2	16346								
A	296	LES CLOIX	1	25	20	T 2	12270								
<b>TOTAUX</b>						2	92	00							28616
<b>TOTAUX</b>															0

Lorsqu'il n'y a pas de

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 2980  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE ESCOEUILLES															
B	272	LA BELLE VERDURE	0	35	75	T 5	3146								
TOTAUX						0	35	75							3146
TOTAUX												0			

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)						PV Signé par :		N° de Compte 3000 Feuillet Unique	
---	--	--	--	--	--	----------------	--	---	--

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE AUDREHEM											
C	181p01	LE BOIS DE JOURNY	1 56 63	T 2 11	15216 14						
<b>TOTAUX</b>			1 56 63		15230	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de parcelles d'apport, la colonne "Parcelles d'apport" est laissée en blanc.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 3020  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.									
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance			Nature et Classe	Valeur par Parcelle
			HA	A	CA						HA	A	CA		
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN															
A	305	PATURE DU CHAT	1	91	55	T 2 TD 2	18547								
B	156	LES BUCHONNETTES	0	36	45	T 3	3426								
B	200	LES SENCES	2	55	74	T 5 7 9	20232								
<b>TOTAUX</b>			4	83	74		42205	<b>TOTAUX</b>							0

Lorsqu'il n'y a rien

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)		PV Signé par :	N° de Compte 3040 Feuillet Unique
---	--	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
B	73	VAL DU HT LOQUIN	1 75 80	T 4 5 11	15450 3						
B	197	LES SENCES	0 24 42	TD 9 T11	12 242						
B	380	LES SENCES	1 13 25	T 5 TD 5 T 7 TD 7	9725						
C	272	LE TROU D AOUT	1 55 05	T 7 9 TD 9 T11	10770 8						
<b>TOTAUX</b>			4 63 52		36210	<b>TOTAUX</b>					0

Lorsqu'il n'y a pas de mention de la nature et de la classe de la parcelle, elle est considérée comme étant de nature agricole.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 3060  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieu dit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE HAUT-LOQUIN											
C	370	BOIS DU CROCQ	0 33 53	TD 9 T11	1862 25						
<b>TOTAUX</b>			0 33 53		1887	<b>TOTAUX</b>					0

LEBIEZ INTÉRIEUR

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES ( Désignation conforme aux articles 5 et 6 du décret du 4 janvier 1955)	PV Signé par :	N° de Compte 3080  Feuillet Unique
---	----------------	---

PARCELLES D'APPORT EN VUE DE L'A.F.A.F.E.						LOTS ATTRIBUÉS A LA SUITE DE L'A.F.A.F.E.					
Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle	Section	N° du Plan	Lieudit	Contenance HA A CA	Nature et Classe	Valeur par Parcelle
COMMUNE DE JOURNY											
A	308	LES CLOIX	0 35 00	T 2 TD 2	3464						
A	309	LES CLOIX	0 57 60	T 1 2	5674						
A	315	LES CLOIX	0 45 60	T 2	4567						
A	322	LES CLOIX	0 29 80	T 2 TD 2	2898						
A	323	LES CLOIX	0 10 10	TD 2	949						
<b>TOTAUX</b>						<b>TOTAUX</b>					
			1 80 10		17552						0

Lorsqu'il n'y a rien

TOTAUX POUR CONTROLE :

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL INTERCOMMUNAL DE HAUT-LOQUIN

Edité le 26/01/2024

REGISTRES DE PROPRIETE ou P.V. :

Parcelles de sélection

Surface Apports imprimés : 405 88 36  
Valeur Apports imprimés arrondie : 3309313  
Valeur Apports imprimés brute : 3309276.00  
Nombre de parcelles Apports imprimées : 773

Surface Attributions imprimées : 0 00 00  
Valeur Attributions imprimées arrondie : 0  
Valeur Attributions imprimées brute : 0.00  
Nombre de parcelles Attributions imprimées : 0

Nombre de Comptes imprimés : 152

Nombre de Pages d'Imprimés : 193